



DOSSIER DE PRESSE

Les grands édifices publics, nationaux, municipaux ou internationaux, ont façonné le paysage de la capitale. Depuis des siècles, des liens étroits se sont noués entre les institutions, les bâtiments qui les accueillent et la ville de Paris. Pour la première fois, une exposition entend les étudier, dans le cadre solennel mais accueillant de l'Assemblée nationale.

Les assemblées parlementaires sont particulièrement mises à l'honneur. Des objets symboliques viennent rappeler l'histoire des deux chambres depuis la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle : toque de membre du Conseil des Cinq-Cents sous le Directoire, épée de pair de France sous la Restauration, claquoir du président du Sénat Gaston Monnerville ou portrait du président de l'Assemblée nationale Édouard Herriot. Des plans illustrent l'évolution du Palais Bourbon et du Palais du Luxembourg.

Le pouvoir exécutif apparaît au centre de l'exposition, illustré par du mobilier des Tuileries ou du Palais de l'Élysée, par des grands textes juridiques ou par le costume d'un conseiller d'État. Les grands ministères régaliens, les Finances, l'Intérieur, la Défense, les Affaires étrangères ou la Justice sont également présents. Ici apparaissent des éléments de décors : presse à sceller utilisée à la Chancellerie place Vendôme, bureau du général de Gaulle toujours exposé à l'hôtel de Brienne ou traités conservés dans les archives du Quai d'Orsay.

Des peintures et des gravures rappellent la puissance de l'institution municipale et son histoire troublée. L'exposition s'achève sur l'évocation du rôle international de Paris, à travers des documents, maquettes ou correspondances notamment, retraçant l'activité d'institutions comme l'UNESCO ou l'OCDE.

Je suis heureux de vous accueillir à l'Assemblée nationale et je vous souhaite, à toutes et à tous, une très bonne visite.

Jean-Louis Debré  
Président de l'Assemblée nationale

« PARIS, LIEUX DE POUVOIR ET DE CITOYENNETÉ »

EXPOSITION

16 septembre- 28 octobre 2006

L'Assemblée nationale, accueille dans la Galerie des Fêtes de l'Hôtel de Lassay une exposition, conçue par l'Action artistique de la Ville de Paris avec le soutien de la Mairie de Paris, consacrée à l'histoire des édifices et palais parisiens abritant les institutions nationales, municipales et internationales.

Ouverte au public dès les journées du patrimoine des 16 et 17 septembre, l'exposition sera officiellement inaugurée par **M. Jean-Louis Debré, Président de l'Assemblée nationale** et **M. Bertrand Delanoë, Maire de Paris**, le mardi 19 septembre à 12h.

L'accueil du public se fait du lundi au samedi de 9h30 à 18 h ; l'entrée est au 33, quai d'Orsay, Paris 7<sup>ème</sup> (Entrée gratuite sur présentation d'une pièce d'identité).

Les commissaires de cette exposition sont Mme Béatrice de Andia et MM. Guy Berger, président de chambre honoraire à la Cour des Comptes et Hervé Robert, magistrat.

## Présentation de la visite

Dans la continuité de l'exposition **Les Trésors de l'Assemblée nationale**, qui a permis l'an passé de faire découvrir à plus de soixante mille visiteurs des pièces exceptionnelles de l'histoire nationale et parlementaire, l'Assemblée nationale, à l'initiative de son Président Jean-Louis Debré, ouvre à nouveau ses portes au public avec une exposition intitulée « **Paris, lieux de pouvoir et de citoyenneté** ».

Le visiteur est aujourd'hui convié à une découverte inédite de Paris, le Paris des édifices « officiels », qu'il s'agisse du pouvoir central – assemblées parlementaires, Présidence de la République, ministères, hautes juridictions – ou du pouvoir local, avec l'Hôtel de Ville.

L'exposition a l'ambition non seulement de présenter l'architecture de ces édifices à travers plans historiques et description des extérieurs et intérieurs mais aussi, au-delà des décors, de replacer ces lieux de pouvoir dans leur dimension sociale, politique et institutionnelle. Elle montre ainsi comment Paris, au cours des siècles, est devenu le lieu de concentration des pouvoirs et comment cette concentration s'est inscrite de manière très visible dans l'espace urbain.

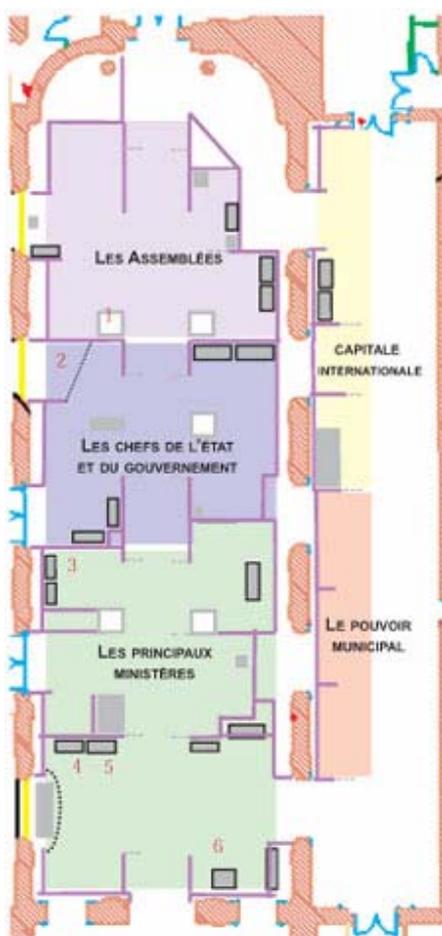
Lieux de pouvoir mais également lieux d'exercice de la citoyenneté, puisque, dans une démocratie, le pouvoir n'existe pas en dehors des citoyens. Dans cette ville turbulente, théâtre privilégié de contestation de tous les pouvoirs établis, les Palais de la République sont avant tout les « maisons du peuple ». De la sorte, l'exposition permet aussi de montrer comment les mutations démocratiques ont pu influencer sur la forme et la nature même des édifices, sur leur décoration, sur la disposition des locaux et l'usage qui en est fait. De nombreuses pièces et documents présentés permettent également d'illustrer très concrètement les missions de ces institutions, puisque ces lieux de pouvoir et de citoyenneté sont aussi et avant tout des lieux de travail.

Histoire architecturale, histoire des institutions, histoire sociale, histoire de l'urbanisme... : cette rencontre des savoirs a pris naturellement place dans le cadre prestigieux de la galerie des Fêtes de l'Hôtel de Lassay puisque le Palais-Bourbon, qui abrite la représentation nationale depuis 1798, illustre plus que tout autre monument parisien la pérennité et la force du lien qui unit la République à la capitale.

L'exposition fournit également l'occasion à l'Assemblée nationale de dévoiler, en marge du circuit de visite, trois pièces « historiques » de son patrimoine : le manuscrit original du Jeu de Paume, le procès-verbal de la séance de la Convention au cours de laquelle a été votée la mort du roi Louis XVI, et enfin le compte rendu de la séance du 18 Brumaire an VIII.

L'exposition comprend quatre départements distincts : la Galerie des Fêtes accueille les pièces et documents consacrés **aux assemblées et à l'exécutif** ; la Galerie des Tapisseries abrite les secteurs consacrés à **l'Hôtel de Ville et aux institutions internationales**.

À l'extrémité de la Galerie des Fêtes, dans le Cabinet du départ, sont exposées **les pièces historiques du patrimoine de l'Assemblée nationale** : manuscrit original du Serment du Jeu de Paume, procès-verbal de la séance de la Convention au cours de laquelle a été votée la mort de Louis XVI, compte rendu de la séance du 18 Brumaire an VIII.



*Plan de visite de l'exposition*

## I. Les Assemblées

La première partie de la visite est consacrée aux assemblées. Des objets symboliques viennent rappeler l'histoire des deux chambres depuis la fin du XVIIIème siècle : toque de membre du Conseil des Cinq-Cents sous le Directoire, épée de pair de France sous la Restauration, claquoir du Président du Sénat Gaston Monnerville ou portrait du Président de l'Assemblée nationale Edouard Herriot. Des plans illustrent les évolutions architecturales que connurent le Palais-Bourbon et le Palais du Luxembourg au gré des changements institutionnels.

À l'extrémité de la Galerie des Fêtes, dans le Salon du départ de l'Hôtel de Lassay (ainsi nommé car c'est de ce salon que sort le président de séance pour rejoindre l'hémicycle), sont exposés trois documents conservés dans les archives de l'Assemblée nationale :

### **Procès-verbal de la séance du Jeu de Paume, 20 juin 1789**

Les États généraux du royaume convoqués par Louis XVI pour résoudre la crise financière sont réunis depuis un mois mais la situation est bloquée. Les trois ordres (clergé, noblesse, tiers-état) ne s'entendent pas. Les deux premiers veulent en majorité délibérer séparément, le troisième désire la réunion et une délibération commune en assemblée « nationale ». Le roi a pris parti en faveur des ordres privilégiés et a fait fermer la salle des États de l'hôtel des Menus-Plaisirs où les députés se réunissent. Le 20 juin 1789, les quelques six cents députés du Tiers rejoints par quelques membres du clergé prennent alors le parti de se réunir illégalement au Jeu de Paume et prêtent le serment, sur la proposition de Mounier, « de ne jamais se séparer ... jusqu'à ce que la constitution du royaume soit établie sur des fondements solides ». *(Cf. iconographie en fin de dossier)*

### **Procès-verbal de la séance permanente des 16 et 17 janvier 1793, jugement de Louis XVI**

Lorsque la Convention, forte de 749 membres, se réunit le 21 septembre 1792 dans la salle du Manège, un long quadrilatère bordant le jardin des Tuileries, la royauté est morte mais le roi déchu est toujours vivant. Que va-t-on faire du prisonnier du Temple ? Sous les apparences d'une discussion juridique et légale, le procès de Louis Capet constitue l'un des temps forts de la révolution parce qu'il soulève une question de fond : celle du pouvoir, de la souveraineté et de sa légitimité. Ce sont les arguments des futurs grands meneurs de la Montagne qui vont l'emporter. Robespierre puis Jean-Bon Saint-André le disent en des formules lapidaires : « Si Louis XVI est innocent, nous sommes tous rebelles ; s'il est coupable, il doit mourir. » Trois questions sont finalement posées aux conventionnels les 15, 16 et 17 janvier 1793, celles de la culpabilité, de l'appel au peuple et de la sentence. Trois cent soixante et un députés votent pour la mort. Louis XVI est exécuté pour une seule petite voix de majorité. *(Cf. iconographie en fin de dossier)*

## Procès-verbal de la séance du conseil des Cinq cents du 19 brumaire an VIII (10 novembre 1799)

Comme tous les coups d'État, celui de Brumaire an VIII a une apparence : sauver la république alors représentée par un Directoire exécutif et deux chambres et une réalité : prendre le pouvoir, le rassembler et le concentrer entre les mains d'un seul. Le 18, tout s'est bien passé. Le conseil des Anciens a confié le commandement de Paris à Bonaparte et voté par mesure de protection son transfert ainsi que celui du conseil des Cinq-Cents à Saint-Cloud. C'est au sein de cette dernière assemblée que la résistance va se faire jour. Les Cinq-Cents majoritairement néo-jacobins ouvrent leur séance dans l'orangerie du château de Saint-Cloud, le 19 brumaire (10 novembre 1799) à une heure de l'après-midi. Très vite la séance tourne mal pour les partisans de Bonaparte. Celui-ci tente d'intervenir directement, bafouille et se retire sous les cris de « Hors la loi ». Tout se termine avec les grenadiers de Murat : « Citoyens, vous êtes dissous » – et la fuite des députés par les fenêtres. Quelques uns seront rattrapés dans les jardins et voteront dans la nuit la dissolution du Directoire. *(Cf. iconographie en fin de dossier)*

### II. Le pouvoir exécutif, les hautes juridictions

Au centre de la Galerie des Fêtes se situe le département consacré à l'exécutif : sont ainsi présentés des pièces du mobilier du Palais des Tuileries et de l'Élysée, des photographies d'archives illustrant les grands moments de l'histoire des Chefs d'État de la Vème République ainsi que les grands textes républicains. Les grands ministères régaliens sont également présents : ont ainsi été prêtés pour l'exposition la presse à sceller utilisée à la Chancellerie Place Vendôme, le bureau du Général de Gaulle conservé au Ministère de la Défense ou les traités conservés dans les archives du Quai d'Orsay. Les hautes juridictions, Conseil constitutionnel et Conseil d'État, figurent également dans ce département avec, notamment, la présentation des textes fondateurs de ces institutions.

### III. Le pouvoir municipal

Les peintures présentées dans la Galerie des Tapisseries permettent de retracer l'histoire de l'institution municipale, illustrée notamment par les vicissitudes que connut le bâtiment de l'Hôtel de Ville.

### IV. La capitale internationale

Le dernier département de visite permet de retracer le rôle de Paris comme capitale internationale à travers photographies et exposition de traités : les bâtiments de l'Unesco, l'OTAN, l'UEO et l'OCDE sont ainsi présentés dans leur dimension historique et architecturale.



116

16 et 17 Janvier 1793

sur vote pour Paris.

Robespierre,	la mort.
Danton,	la mort.
Collot Dherbois,	la mort.
Manuel,	la détention dans un fort, ailleurs qu'à Paris, jusqu'à ce que l'intérêt public permette la réputation.
Billaud Varonnez,	la mort dans 24 heures.
Camille Desmoulins,	la mort.
Marat	la mort dans 24 heures.
Davidantonie,	la mort.
Legendre,	la mort.
Raffron,	la mort dans 24 heures.
Lanjuin,	la mort.
Fergand,	la mort.
Robert,	la mort.
Dussault,	le bannissement à la paix.
et Baron,	la mort dans 24 heures.
Bouvet,	la mort.
Fabre D'Églantine,	la mort.
Ormelin,	la mort.
Robespierre, jeune,	la mort.
David	la mort.
Boucher	la mort.
Daiguelot,	la mort.
Thomas,	la détention jusqu'à la paix, et la mort dans le cas d'engagement.

Convention : procès-verbal de la séance permanente des 16 et 17 janvier 1793, jugement de Louis XVI ; archives de l'Assemblée nationale

Procès-Verbal  
Du  
Conseil des Cinq-Cents

19 Brumaire

Séance tenue à Saint-Cloud le 19 Brumaire  
au huit de la République française, une et indivisible  
Présidence de Julien Bonnaux

Le Conseil est réuni à midi dans la  
Commune de Saint-Cloud au local de l'ancien  
du Palais, en exécution de ce qui est prescrit  
rendu hier par le Conseil des anciens, aux  
termes de l'article 102 de la Constitution.

La séance est ouverte à une heure et  
demi par la lecture du Procès-verbal de  
hier de ce mois, dont la rédaction est adoptée.

Gardié obtient la parole pour un  
mot de l'ordre, il dit :

Citoyens Représentants,

Un décret du Conseil des anciens a  
transmis les séances du Corps législatif à la  
cité Commune.

Procès-verbal de la séance du conseil des Cinq cents du 19 brumaire an VIII (10 novembre 1799) ; archives de l'Assemblée nationale



*Buste de Dupin par Daumier, Bronze ; Bibliothèque de l'Assemblée nationale*



*Huile sur toile de Victor Duval représentant la galerie du Trône du Sénat  
(actuelle salle de Conférences) sous le Second Empire ; Sénat*



*Costume et cape de Pair de France ; Sénat*



*Fauteuil de la chambre à coucher de Napoléon aux Tuileries ;  
Mobilier National*



*Collier de grand maître de l'Ordre de la Libération porté par le Général de Gaulle ; Ordre de la Libération*



*Projet de dîme royale, par Sébastien Le Prestre, chevalier de Vauban, 1708 ; bibliothèque et archives Monnaie de Paris*



*Traité d'amitié et de commerce entre les Etats-Unis et la France signé en 1778 ; Ministère des Affaires étrangères*



*Portrait de Maximilien de Béthune, duc de Sully ; collection privée*

## PARTENAIRES DE L'EXPOSITION

### Prêteurs et collaborateurs

L'Assemblée nationale  
le Conseil constitutionnel  
le château de la Malmaison  
l'Ordre de la Libération  
l'Ordre de la Légion d'Honneur  
le ministère de l'Economie et des finances  
le Mobilier national  
les Archives nationales  
l'Unesco  
l'OCDE  
l'OTAN  
le Conseil économique et social  
la Présidence de la République  
le Secrétariat général du gouvernement  
le ministère de l'Intérieur  
le ministère des Affaires étrangères  
le ministère de l'Education nationale  
le ministère de la Défense  
le ministère de la Justice  
l'Ecole nationale supérieure des beaux-arts  
la bibliothèque historique de la Ville de Paris  
le musée Carnavalet  
la Préfecture de Police  
et les collectionneurs privés

## OUVRAGE SUR L'EXPOSITION

A l'occasion de l'exposition, un ouvrage collectif sous la direction de Mme Béatrice de Andia, MM. Guy Berger et Hervé Robert, **préfacé par MM. Jean-Louis Debré et Bertrand Delanoë**, sera proposé au public au prix de 40 euros (208 pages, 300 illustrations couleurs, relié, toilé, sous jaquette, 25 x 28,5 cm).

### Sommaire de l'ouvrage :

#### **Le pouvoir législatif et les assemblées délibératives**

Le Parlement *Hervé Robert*

Les hémicycles, lieux du pouvoir parlementaire, *Jacques Patureau*

Le Conseil économique et social, *Alain Chatriot*

#### **Le pouvoir exécutif**

Le chef de l'Etat et le chef du Gouvernement, *Guy Berger*

Le ministère de l'Intérieur, *Christophe Boutin, Bruno Centorame*

Le ministère de la Guerre puis de la Défense, *Luc Thomassin*

Le ministère des Affaires étrangères, *Thierry Godechot*

Du Louvre à Bercy, le ministère des Finances en ses hôtels et ses palais, *Agnès d'Angio-Barros, Fabien Cardoni*

De l'autel à l'hôtel, le ministère de l'Education nationale, *Valérie Goutal-Arnal*

Le ministère de la Justice : un exemple de stabilité, *Hervé Robert*

#### **Les institutions municipales**

L'Hôtel de Ville, *Pierre Casselle*

La naissance des mairies, *Luc Passion*

La préfecture de Police, *Léonce Dupont*

Les organisations internationales à Paris, *Luc Thomassin*



**Contact presse :**

Cécile Richez : 01-40-63-59-53

Division de la presse : 01-40-63-64-33

01-40-63-64-41

01-40-63-64-47